

C.I.R.R.E

Collectif d'Information et de Réflexion pour le Respect de l'Environnement



Confolens, le 30 janvier 2005

Secrétaire Générale :
Monique Scanzano

Réaction du C.I.R.R.E

Suite à l'article paru dans la Charente Libre du 26 janvier et à l'encart publicitaire signé par Monsieur MOURA, Président de la chambre de commerce et de l'industrie d'Angoulême.

La CCI se plaint de rencontrer des difficultés pour implanter des décharges en Charente, mettant en avant le chantage à l'emploi et à la création de nouvelles industries : « *sans Décharge, pas d'entreprises* ».

Doit-on rappeler à Monsieur MOURA, Président de la CCI, qu'il a été en 2001 un ardent opposant à l'implantation d'un CET à Ronsenac proche de son entreprise et de son domicile. Serait-il atteint du traditionnel syndrome de « **NIMBY** » « **pas chez moi , mais chez les autres** ». Adhérent à l'époque à l'Association pour la Valorisation de l'Environnement en Charente et ses Environs (AVEC), il a bel et bien manifesté son opposition à ce type d'installation.

Manifester avant que le Préfet ne prenne une décision démontre la volonté de l'Union Patronale de Charente d'un passage en force sans respecter les personnes (et leurs fonctions) chargées de donner un avis en toute indépendance. Est-ce une attitude citoyenne et démocratique ???

Monsieur MOURA souhaite la création de 3 sites de 50.000 tonnes chacun pour les déchets de Charente uniquement ? Dans un même temps il indique que 80% des déchets industriels charentais sont valorisés, restent 20% de déchets industriels ultimes. Si c'est le cas, cela voudrait dire que le tonnage global des déchets industriels charentais s'élèvent à 750 000 tonnes. Le paysage charentais serait-il sur industrialisé ? Nous ne le pensons pas.

Au lieu d'œuvrer à mieux valoriser les déchets (DIB entre autres) produits dans notre département, les installations projetées prévoient d'accueillir

beaucoup de déchets venant d'ailleurs. La localisation de ces projets prouve la volonté de transformer le département de la Charente en une gigantesque poubelle.

De telles installations «juteuses» pour leur (s) exploitant (s) sont dangereuses pour la santé des riverains (jusqu'à (5-7 km). Elles détériorent la qualité de vie des habitants, et polluent l'environnement d'une manière irréversible.

Avec POULLIGNAC, ROUMAZIERES (la décharge de l'Affite), la Charente possède des exemples flagrants **de pollutions irréversibles, «héritage» pour les générations futures.**

Les récentes demandes d'autorisations déposées, ne tiennent pas compte des erreurs du passé, violent les obligations légales et réglementaires, et ne respectent pas les plans d'élimination des déchets.

Pourquoi transférer les déchets produits en milieu urbain pour les enfouir en milieu rural, y compris dans les zones protégées : Natura 2000, ZNIEFF... ?

S'il est vrai que ces déchets je cite Monsieur MOURA : « *ne présentent aucun caractère toxique et sont sans danger* », pourquoi ne pas installer les CET à proximité de leur lieu de production ? «réduction des coûts de transport » !

Par ailleurs, Monsieur MOURA devrait actualiser ses connaissances et voir l'**Arrêté ministériel du 9 septembre 1997, relatif aux décharges existantes et aux nouvelles installations de stockage de déchets ménagers et assimilés. Il y découvrira la liste, la définition et le classement par catégories des DIB. Dans cette liste il pourra également constater que certains déchets sont fermentescibles et dangereux.**

Enfouir les déchets est aujourd'hui une pratique archaïque. Les recycler, en faire des matières premières... en utilisant leur énergie potentielle contribuent au DEVELOPPEMENT DURABLE et ce, à moindre coût, tout en créant des emplois locaux. Ces procédés existent, encore faut-il les utiliser...

Les associations de Charente membres du CIRRE ainsi que celles des autres départements continueront à **œuvrer pour que cesse la pollution de l'eau, de l'air mettant en danger la santé des personnes, la destruction de l'environnement, néfastes à l'économie locale dont les PME.**

Monique SCANZANO

Secrétaire Générale du Cirre

Siège Social : Mairie de Confolens – 16500 Confolens – Secrétariat Général Tél. : 05 45 89 47 62